



Délibération 2026.07.03

Nombre de membres		Suffrages
en exercice	présents	exprimés
19	15	19
Votes		
Pour 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Délibération affichée et
exécutoire le :

23/07/26

Le 21 juillet 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 16 juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, FORBEAU Sébastien, MAILLET Cécile, MAUCHIEN Anne, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, DUVOUX Sylviane, BAUDET Laurence, MÉTIVIER Christophe MÉSIER Marie-Christine, CHAUVEAU Valérie, CHAUVEAU Delphine, PERRICHON Julien, TARTIÈRE Steeven.

Pouvoirs : BONAMY Christian à FOURRÉ Frédérique, PION Bruno à MÉTIVIER Philippe, RIVIÈRE Fabien à FORBEAU Sébastien, CARREL Céline à BAUDET Laurence.

Mise à jour des imputations budgétaires suite au passage à la M57

Vu l'instruction comptable M57, désormais applicable à l'ensemble des collectivités, et notamment ses dispositions relatives à la comptabilisation des biens historiques et culturels aux comptes 216x ;

Considérant que l'église de Vatan, actuellement imputée au compte 2131 de l'actif conformément à l'ancienne instruction M14, se trouve concernée par cette nouvelle réglementation ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le comptable public à intégrer au compte 21611 de l'actif communal, par une opération d'ordre non-budgétaire via le compte 1068, l'immobilisation suivante :

- Désignation : église Saint-Laurian ;
- Imputation actuelle : 2131 ;
- Numéro d'inventaire : B-1900-EGLISE ;
- Valeur comptable : 872 897,60 €.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.

Le secrétaire de séance,
MAILLET Cécile.

